



IFRS 17

Quelle approche opérationnelle ?



Younes Elabdi

Directeur Général Associé



Eugénie Meundom

Consultante Actuaire Senior



Eric Manda

Consultant Manager Comptabilité

Publiée le 18 mai 2017 par le Bureau international des normes comptables (IASB), la version finale de la nouvelle norme IFRS 17 entrera en vigueur au 1er janvier 2022 pour l'ensemble des 450 sociétés d'assurance cotées impactées. IFRS 17 vient remplacer IFRS 4 qui permettait aux assureurs de comptabiliser les contrats d'assurance sur la base de normes comptables nationales en utilisant différentes approches. Cette multiplicité d'approches rendait, de fait, difficile la comparaison de leurs performances financières. La norme IFRS 17 vient pallier ce manque en redéfinissant la notion de contrat d'assurance et en exigeant avant tout de les comptabiliser de façon homogène. Cette norme fait émerger un nouveau concept : le bénéfice n'est calculé que lorsque la prestation d'assurance est réalisée, avec pour corollaire, non plus une comptabilisation au coût historique, mais à la valeur actuelle. Mais quel est le champ d'application de cette nouvelle norme ? Quelles sont les conditions selon lesquelles une compagnie peut choisir de l'appliquer ou non ?

Les sociétés d'assurance vont devoir appliquer la norme IFRS 17 aux contrats d'assurance et traités de réassurance qu'elles émettent, aux traités de réassurance qu'elles détiennent ainsi qu'aux contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire. L'ambition de cette nouvelle norme est de fournir une information pertinente pour les utilisateurs des états financiers. Son objectif est d'évaluer non seulement l'impact des contrats d'assurance sur la situation et la performance financière des entités, mais aussi celui de ces contrats sur leurs flux de trésorerie. Par conséquent, les sociétés d'assurance vont avoir à modifier en profondeur leurs activités et ainsi faire face à des répercussions tant sur leur stratégie de communication financière, que sur leurs processus comptables, actuariels et organisationnels. Partant de ce constat, on peut donc plus concrètement se demander quelle sera l'approche opérationnelle à adopter pour la mise en place de ces changements structurants.

Une déclinaison normative en 4 phases

Le grand principe de la norme IFRS 17 est décliné en 4 phases :

- La phase de classification a pour objectif de définir la nature des contrats et leurs différentes composantes. Dans les faits, la compagnie va regrouper ses contrats par portefeuille de risques similaires. Cette phase est essentielle puisque les contrats seront évalués différemment selon qu'ils soient reconnus ou non comme des contrats d'assurance, et selon qu'ils entrent ou non dans le champ d'application d'IFRS 17.

- La première évaluation, qualifiée d'évaluation initiale, permettra de déterminer les montants que la compagnie doit comptabiliser au titre des contrats qu'elle détient ou qu'elle émet. Pour cela, elle va estimer la valeur de ses différents portefeuilles sur la base des flux de trésorerie d'exécution et de la marge contractuelle de service (dite CSM, soit le bénéfice attendu par la compagnie pour fournir une couverture d'assurance ; ce dernier ne sera comptabilisé en résultat que lorsque la prestation d'assurance est réalisée).

- La phase d'évaluation ultérieure à chaque date de clôture pour ajuster les montants initialement comptabilisés. Celle-ci prendra en compte la valeur des contrats (flux de trésorerie d'exécution + marge de service contractuel) uniquement sur le reste de la période de couverture et la dette sur les sinistres survenus.

- Pour finir, la dernière phase relative à la présentation des états financiers impliquera d'enregistrer les variations d'estimation sur les flux de trésorerie à chaque date de clôture soit en résultat, soit en ajustement de la CSM selon la nature des réévaluations et les raisons qui les motivent. Ces changements seront alors présentés au compte de résultat ou en OCI (Other Comprehensive Income) dans les capitaux propres.

La vision centrale de la nouvelle norme IFRS 17 repose sur la valorisation à la juste valeur des engagements d'assurance avec les impacts actuariels qu'elle induit, à savoir trois différentes approches pour l'évaluation :

- « Building Blocks Approach » (BBA), l'approche par le modèle général,
- « Premium Allocation Approach » (PPA), une approche simplifiée qui s'applique aux contrats avec un terme inférieur ou égal à douze mois,
- « Variable Fee Approach » (VFA).

La déclinaison opérationnelle de la norme

Pour mener à bien l'implémentation d'IFRS 17, plusieurs chantiers doivent être lancés en parallèle dont 4 principaux : l'actuariat, la comptabilité, la consolidation et le reporting ainsi que le pilotage et le contrôle de gestion.

1.LE CHANTIER ACTURIAT

Les actuaires doivent non seulement composer avec les changements relatifs à la maille de calcul mais aussi avec ceux liés à la modélisation.

La granularité IFRS 17

Le prérequis fondamental à la modélisation actuarielle IFRS 17 est la définition du niveau de granularité à retenir pour le calcul des provisions puisque la rentabilité, à l'origine, a un impact direct sur le mode de reconnaissance des résultats futurs (i.e. pertes reconnues immédiatement vs profits différés). Trois niveaux de définition de la granularité sont mis en avant :

- Le portefeuille de contrats d'assurance : un groupe de contrats gérés ensemble et présentant des risques similaires.
- L'année de souscription : les contrats au sein de portefeuilles d'assurance peuvent être segmentés en groupes d'amplitude d'une année de souscription au plus.
- La qualification de la rentabilité qui peut être identifiée à trois niveaux : les contrats onéreux, non onéreux à l'origine mais qui n'ont pas un risque significatif de le devenir et les autres contrats.

Les actuaires passent d'une maille Solvency 2(S2), Line Of Business (LoB) / groupe homogène de risques à une maille IFRS 17 plus complexe Génération x portefeuille x qualification de la rentabilité (onéreux / potentiellement onéreux / non onéreux) avec pour conséquence immédiate la complexité accrue des modèles, des process et de la gestion des données.

Une fois la granularité validée, la modélisation actuarielle a proprement dite va permettre de déterminer le passif IFRS sur trois blocs principaux :

- Les provisions Best Estimate (BE),
- L'élément de marge supplémentaire Risk Adjustment (RA),
- La perte/le profit futur Contractual Service Margin (CSM).

Les éléments de passif IFRS 17

Le BE correspond à la somme actualisée des flux futurs probables (primes, sinistres, frais...). Deux spécificités sont à relever dans le contexte IFRS 17 : la notion de frontière de contrat et la courbe d'actualisation utilisée.

La frontière des contrats implique que les flux associés aux primes futures sont pris en compte dans l'évaluation du BE lorsque l'assureur a d'une part la possibilité de contraindre l'assuré à payer la prime et, d'autre part, une obligation substantielle de fournir une couverture d'assurance ou d'autres services. Cette obligation cesse lorsque l'assureur a la capacité de réévaluer les risques au niveau de chaque contrat/portefeuille de contrats.

Une attention particulière doit être accordée à la notion de frontière de contrat dans cet environnement multinorme. Contrairement à Solvency 2 qui aborde la réévaluation des risques à la maille « portefeuille », IFRS va plus loin en prenant en compte une vision « contrat ». Il existe donc une subtilité d'approche à considérer dans la modélisation.

La courbe de taux d'actualisation pour le calcul du BE, doit présenter des caractéristiques de liquidité, et de cohérence avec les prix de marché d'instruments financiers adéquats.

Pour déterminer la courbe de taux d'actualisation, les compagnies d'assurance peuvent retenir l'une ou l'autre de ces approches :

- Bottom Up : le point de départ est la courbe des taux sans risque à laquelle on ajoute un ajustement tenant compte notamment de la liquidité du contrat d'assurance
- Top Down : le point de départ est la courbe de rendement de marché d'un portefeuille d'actifs financiers, à laquelle on soustrait la rémunération des risques non rattachables au contrat d'assurance (ex : risque de défaut de l'émetteur des obligations)

Pour capitaliser sur les modèles S2 existants, il serait judicieux de retenir l'approche « Bottom-Up ». La difficulté sera dans ce cas la détermination de l'ajustement permettant de capter la liquidité du portefeuille de contrats considéré. En effet, l'ajustement retenu dans la norme S2 ne correspond pas à la vision IFRS.

La prise en compte de la seule vision « Best Estimate » dans la détermination des provisions n'est pas suffisante. Ainsi, un ajustement pour risque est ajouté au BE des flux d'exécution du contrat. Le RA mesure le montant que l'entité demanderait en plus du BE pour être indifférente aux risques non financiers. La norme n'exige pas une méthodologie de calcul pour le RA qui est laissée à l'appréciation de chaque assureur. Cependant, dans un souci de comparabilité, il est demandé de traduire le montant calculé en niveau de quantile équivalent.

Le troisième élément de passif considéré est la marge de service contractuelle (CSM). Elle correspond aux profits/pertes non encore reconnus car associés aux couvertures/services futurs qui seront fournis à l'assuré. Le calcul de la CSM correspond à la différence entre les primes perçues à la souscription et le BE augmenté du RA.

Le RA et la CSM sont deux nouvelles notions qui ajoutent de la complexité à la modélisation. De fait, plusieurs problématiques seront à résoudre dont le choix de la méthodologie/technologie pour leur valorisation ainsi que le choix de la maille de calcul.

Les Facteurs clés de succès

Si IFRS 17 introduit de nouvelles notions, on peut noter une similitude certaine avec la norme Solvabilité II dans l'évaluation du passif. Aussi, bien négocier le virage IFRS 17 pour les équipes actuarielles va résider dans leur capacité à :

- S'approprier l'environnement de la norme en intégrant cette nouvelle vision de valorisation et de comptabilisation ;
- Faire évoluer/s'appuyer sur les modèles S2 existants pour parvenir au BE IFRS 17 (granularité, frontière des contrats, taux d'actualisation) et s'adapter à un environnement calculatoire multinorme ;
- Définir une méthodologie et concevoir un outil de calcul du RA et de la CSM à la fois robuste et flexible ;
- Réaliser des simulations et analyses afin de valider les méthodologies retenues ;
- Identifier les leviers futurs de pilotage et d'analyse ;
- Automatiser les reportings pour respecter les délais de livraison.

2.LE CHANTIER COMPTABILITÉ

L'enjeu du second chantier sera de construire une comptabilité répondant aux impératifs de délais, de qualité et de pilotage. En effet, la mise en place d'IFRS 17 implique une modification structurelle de la construction des arrêtés et de l'alimentation comptable dans un contexte de délais contraints ; une refonte des processus de comptabilité multinormes française et surtout de bien identifier les dispositifs de contrôle et d'analyse.

De plus, les compagnies d'assurance devront spécifier les nouvelles alimentations actif (IFRS 9) et surtout au passif (IFRS 17) au niveau du bilan et de l'ensemble des flux de P&L / Fonds propres.

Ces changements passeront par l'élaboration d'un nouveau plan de comptes et des schémas comptables

Les Facteurs clés de succès :

Les facteurs clés de succès du chantier comptabilité résident dans la capacité de la compagnie d'assurance à :

- Alimenter avec les données des SI amonts (granularité, fréquence, délais, qualité) ;
- Identifier les leviers futurs de résultats, de pilotage et d'analyse ;
- Identifier les axes futurs de communication financière multinormes.

3.LE CHANTIER CONSOLIDATION ET REPORTING

Le chantier consolidation et reporting demande une perception d'ensemble pour assurer une analyse du point de vue Groupe. L'objectif sera de s'assurer de la bonne conception du nouveau modèle de données de l'outil de consolidation pour prendre en compte les nouveaux indicateurs et produire les états financiers avec les évolutions apportées par IFRS 17.

Les Facteurs clés de succès :

Les facteurs clés de succès du chantier consolidation et reporting s'appuient sur la capacité des équipes à :

- Identifier les nouveaux axes d'analyse nécessaires au processus de consolidation et à la production de l'ensemble des annexes ;
- Maîtriser l'ensemble des impacts : impôts différés, flux de trésorerie ;
- Concevoir des états de collecte qui permettent le contrôle et l'analyse avec d'autres états.

4.LE CHANTIER PILOTAGE ET CONTRÔLE DE GESTION

Le chantier de pilotage et de contrôle de gestion est celui qui intégrera le plus de changements. En effet, il faudra travailler à l'identification des nouveaux axes de pilotage IFRS et multinormes, de nouveaux axes de communication financière et, dans le même temps, recenser les données nécessaires pour alimenter les modèles de données IFRS (décomposition des coûts-granularité) et élaborer un nouveau modèle de coûts.

Il faudra ensuite mettre en place une étude d'opportunités dans le but de mesurer les impacts sur les nouveaux indicateurs, de juger de l'intérêt d'un regroupement de produits mais également de faire évoluer les outils de détermination de coûts.

Les Facteurs clés de succès :

Les facteurs clés de succès de ce dernier chantier dépendent de la capacité à :

- Identifier les nouveaux axes de communication et de pilotage des entités et des activités à minima sous l'axe réglementaire imposé par les états financiers ;
- Penser un modèle de données de l'outil de pilotage suffisamment évolutif pour permettre l'ajout ultérieur d'axes d'analyse ;
- Penser les contrôles et analyses simultanément aux états de collecte des données.

La nouvelle norme IFRS 17, bien qu'ayant de forts impacts comptables, se révèle être une norme complexe, au carrefour de plusieurs activités, qui demande l'intervention de différents spécialistes dans sa déclinaison.

L'analyse à mener pour son application doit être transverse pour assurer sa cohérence avec d'autres normes telles que IFRS 9 et le risque de volatilité du P&L ou du bilan d'une part, et d'autre part, sécuriser un modèle de pilotage qui permette d'être réactif aux changements. C'est à cette condition seulement que les compagnies pourront maîtriser leurs performances financières et envoyer un signal fort en direction des marchés, des investisseurs et, plus globalement, à l'ensemble des utilisateurs des états financiers.